

Troyes, le juge des référés ordonne l'ouverture d'une école musulmane... Et les risques de pédophilie ?

écrit par Christine Tasin | 15 septembre 2016

LUNDI 29 AOÛT 2016

L'EST-ECLAIR (Troyes)

ÉDUCATION

Rentrée des classes : pas d'agrément pour Eduk Ludik

Faute d'agrément, les responsables de l'association troyenne de soutien scolaire n'accueilleront pas d'élèves à la rentrée, s'ils se conforment à la décision de l'inspection académique.

La structure installée depuis de longs mois à l'abri des regards n'ouvrira pas ses portes aux écoliers. Faute d'agrément, Abdel Hamid Afassi ne portera jamais la casquette de directeur d'école. Et ses confidences s'arrêteront là. Si les raisons demeurent incertaines en l'absence de communication officielle, le fonctionnement à la marge de l'association n'est sans doute pas étranger à la décision de l'inspection académique.

Un système opaque

L'histoire de l'association de soutien scolaire « Eduk Ludik » remonte à plusieurs mois. Au 40 du boulevard Jules-Guesde à Troyes, une trentaine d'enfants de confession musulmane sont accueillis durant le temps scolaire par un petit groupe de bénévoles. Ceux dont les parents ont opté pour l'instruction à domicile. Au fil des semaines, les limites de l'enseignement à distance engagent les bénévoles à ouvrir un peu plus grandes les portes de la structure. Cartables sur le dos, les petits sont déposés aux premières



En juin dernier, Arnaud Giroux et Abdel Hamid Afassi espéraient ouvrir une école privée hors contrat. Photo Jérôme BRULLEY

heures de la matinée pour être récupérés en fin de journée. Sans aucun contrôle de l'inspection

académique, les encadrants soutiennent les enfants dans leurs apprentissages.

Un fonctionnement à la marge qui inquiète autant qu'il interroge. Puis, aux premiers jours de

mai, la mairie reçoit une demande officielle. Sans doute pressés par les regards de plus en plus curieux, les responsables de l'association décident de franchir le pas. « Nous souhaitons ouvrir une école privée hors contrat ouverte à tous sans aucune discrimination », précisait à l'époque Arnaud Giroux, vice-président de l'association.

Le voile des femmes et la barbe des hommes n'excluaient en rien l'accueil d'enfants d'autres confessions. « Il s'agit de constituer un pôle d'excellence pour ces parents déçus de la prise en charge dans les établissements traditionnels. Nous voulons travailler la réussite scolaire pour tous », s'engageait Arnaud Giroux, quelques jours avant les vacances d'été, comme il se défendait d'appartenir à une structure communautariste. « L'éducation est un rempart contre la violence tout comme la fraternité », confiait-il alors. La bonne volonté n'aurait donc pas séduit l'autorité de tutelle.

CÉLINE TILLIER

Triste scénario que celui de Troyes.

Dans un premier temps, la directrice académique de l'Aube refuse à l'association musulmane Eduk Ludik l'autorisation d'ouvrir une école musulmane hors contrat au motif que depuis des mois la même association recevait SUR LES HORAIRES SCOLAIRES des enfants déclarés comme recevant une instruction à domicile. Il semblait cohérent de refuser l'agrément à ceux qui depuis des mois dispensaient un enseignement clandestin.

ÉDUCATION

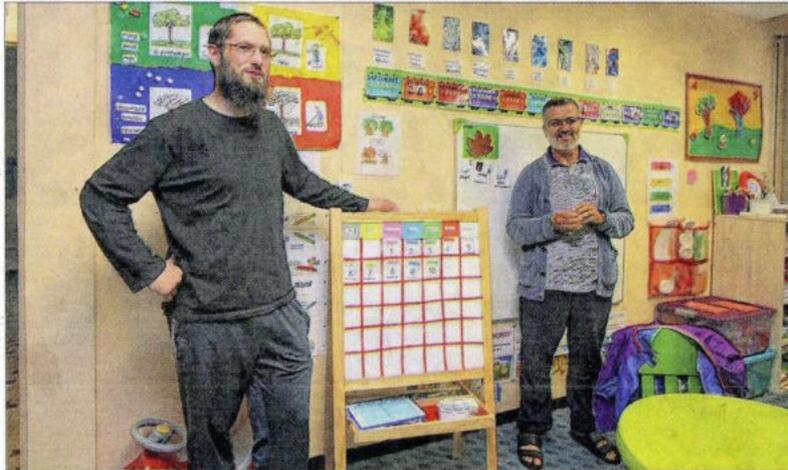
Rentrée des classes : pas d'agrément pour Eduk Ludik

Faute d'agrément, les responsables de l'association troyenne de soutien scolaire n'accueilleront pas d'élèves à la rentrée, s'ils se conforment à la décision de l'inspection académique.

La structure installée depuis de longs mois à l'abri des regards n'ouvrira pas ses portes aux écoliers. Faute d'agrément, Abdel Hamid Afassi ne portera jamais la casquette de directeur d'école. Et ses confidences s'arrêteront là. Si les raisons demeurent incertaines en l'absence de communication officielle, le fonctionnement à la marge de l'association n'est sans doute pas étranger à la décision de l'inspection académique.

Un système opaque

L'histoire de l'association de soutien scolaire « Eduk Ludik » remonte à plusieurs mois. Au 40 du boulevard Jules-Guesde à Troyes, une trentaine d'enfants de confession musulmane sont accueillis durant le temps scolaire par un petit groupe de bénévoles. Ceux dont les parents ont opté pour l'instruction à domicile. Au fil des semaines, les limites de l'enseignement à distance engagent les bénévoles à ouvrir un peu plus grandes les portes de la structure. Cartables sur le dos, les petits sont déposés aux premières



En juin dernier, Arnaud Giroux et Abdel Hamid Afassi espéraient ouvrir une école privée hors contrat. Photo Jérôme BRULLEY

heures de la matinée pour être récupérés en fin de journée. Sans aucun contrôle de l'inspection

académique, les encadrants soutiennent les enfants dans leurs apprentissages.

Un fonctionnement à la marge qui inquiète autant qu'il interroge. Puis, aux premiers jours de

mai, la mairie reçoit une demande officielle. Sans doute pressés par les regards de plus en plus curieux, les responsables de l'association décident de franchir le pas. « Nous souhaitons ouvrir une école privée hors contrat ouverte à tous sans aucune discrimination », précisait à l'époque Arnaud Giroux, vice-président de l'association.

Le voile des femmes et la barbe des hommes n'excluaient en rien l'accueil d'enfants d'autres confessions. « Il s'agit de constituer un pôle d'excellence pour ces parents déçus de la prise en charge dans les établissements traditionnels. Nous voulons travailler la réussite scolaire pour tous », s'engageait Arnaud Giroux, quelques jours avant les vacances d'été, comme il se défendait d'appartenir à une structure communautariste. « L'éducation est un rempart contre la violence tout comme la fraternité », confiait-il alors. La bonne volonté n'aurait donc pas séduit l'autorité de tutelle.

CÉLINE TILLIER

Las ! Cet argument ne serait pas opposable aux demandes d'ouverture d'école... La loi ne prévoit que deux cas, des problèmes d'hygiène et de bonnes moeurs pour dire non à une école hors contrat...

Alors l'association a gagné en référé le droit de continuer à dispenser, en toute légalité cette fois, son enseignement coranique, qui fera sans doute de parfaits petits djihadistes.

L'école musulmane hors contrat Eduk Ludik ouvre ses portes ce jeudi à Troyes après une décision du tribunal administratif contredisant l'opposition de la directrice académique de l'Aube.

L'académie de Reims a-t-elle fait de l'excès de zèle? Alors que la ministre de l'Éducation nationale affiche depuis plusieurs mois toute sa détermination à traquer la radicalisation - en renforçant le contrôle des établissements hors contrat et de l'instruction à domicile -, la directrice académique de l'Aube s'est opposée le 29 juillet à l'ouverture, à Troyes, d'une école hors contrat musulmane. Motif invoqué? L'association en question, «Eduk Ludik», créée en 2012 autour de services périscolaires, accueillait «déjà des enfants (...) avec des modalités de fonctionnement comparables à une école sans en avoir déclaré l'ouverture», a estimé l'Académie, qui pointait clairement un établissement clandestin. Saisi en référé par l'association, le tribunal administratif de Chalons-sur-Champagne a finalement débouté l'Éducation nationale le 7 septembre, autorisant, de fait, cette nouvelle école primaire à ouvrir ses portes. Ce 15 septembre, une trentaine d'élèves y seront accueillis.

La directrice académique «a entaché sa décision d'une erreur de droit», ont expliqué les juges, rappelant que l'État ne peut s'opposer à l'ouverture d'une école privée hors contrat que sur les motifs de «bonnes mœurs» et d'hygiène.

Pas de motifs d'opposition à la mairie

Pour Me Hakim Chergui, avocat de l'association Eduk Ludik, «le rectorat a transgressé le code de l'éducation et dépassé toutes les limites». «Il n'a jamais été prouvé que l'association était une école. Nous sommes là dans le cas classique d'une structure qui passe du périscolaire au scolaire, et ce, en raison de son succès. Il s'agit d'une association d'obédience musulmane», précise l'avocat, «ce qui explique, en creux, le comportement assez inhabituel du rectorat».

Côté rectorat, la directrice académique de l'Aube, Emmanuelle Compagnon, explique laconiquement ne pas avoir à «commenter une décision de justice». Elle affirme cependant avoir fait le constat, à l'issue de contrôles diligentés dans le cadre de l'instruction à domicile, que «des enfants étaient regroupés au sein de l'association sur des horaires scolaires». «J'ai procédé, comme il se doit à des signalements au procureur», ajoute-t-elle.

À la mairie de Troyes, ville administrée par François Baroin, le président de l'association des maires de France (AMF), on explique ne pas avoir eu de motifs d'opposition à l'ouverture de cette école. Pas de suspicion de prosélytisme ou d'école clandestine, dont les riverains les auraient avertis. L'association en question, installée dans un immeuble privé non loin du centre-ville, n'est pas subventionnée par la commune. Pour autant, la mairie constate depuis deux ans un doublement du nombre d'enfants instruits à domicile, soit une trentaine. Ces enfants peuvent être inscrits au Cned, mais dans toutes sortes de structures proposant du soutien périscolaire. À Troyes, Eduk Ludik sera la deuxième école hors contrat de la ville, aux côtés de l'école Perceval Blanchefleur, inspirée de la pédagogie alternative Steiner-Waldorf, présente sur le territoire depuis une vingtaine d'années.

À ce jour, l'ouverture d'une école hors contrat relève du régime de déclaration avec opposition. Concrètement, les représentants de l'État - préfet, recteur, procureur de la République - peuvent s'opposer à l'ouverture de l'établissement dans un délai d'un mois après le dépôt du dossier, en avançant des arguments liés aux bonnes mœurs et à l'hygiène». Le maire, lui, dispose de huit jours.

Un dispositif «incohérent et inadapté», relevant du «fait accompli», a expliqué en juin l'Éducation nationale, avant d'annoncer la mise en place d'un régime d'autorisation. «Il n'y aura pas de nouveaux motifs d'opposition, a expliqué la rue de Grenelle, mais un contrôle a priori et un délai d'instruction de quatre mois». Ce changement impliquant une modification législative du code de l'éducation, le gouvernement a prévu de l'introduire par ordonnance, une procédure qui permet d'éviter le débat parlementaire. Annoncée pour 2017, la mesure a provoqué cet été une large fronde dans le monde très hétéroclite de l'enseignement hors contrat, des établissements confessionnels aux écoles alternatives, type Montessori.

«Était-il nécessaire de modifier la loi sous prétexte qu'il y a une élection présidentielle?» interroge Me Hakim Chergui, évoquant une atteinte aux libertés publiques. Par ailleurs vice-président de l'association Al-Kindi, l'un des plus anciens groupes scolaires privés musulmans, basé à Lyon, l'avocat pointe «le discours politique paradoxal» de l'actuelle majorité. «D'un côté, on affiche la volonté de promouvoir un enseignement confessionnel musulman, précisément pour lutter contre les dérives radicales qui peuvent toucher la communauté musulmane. D'un autre côté, on empêche de telles écoles de se créer, pour des raisons idéologiques». Depuis deux ans, Me Chergui compte «trois à quatre dossiers» similaires à celui de Troyes. Il attaque systématiquement en référé pour excès de pouvoir». Et gagne à chaque fois.

<http://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/troyes-ouverture-contestee-dune-ecole-musulmane-hors-contrat/ar-BBwaIUJ?li=BB0JIji&ocid=iehp>

Oui, je sais que certains lecteurs vont sauter en l'air en me

lisant, notamment ceux qui en bavent pour ouvrir et faire durer une école parentale hors contrat... Il semble que de plus en plus dans notre pays, les juges se mettent à suivre la charia. Parce que, tout de même prétendre que l'enseignement coranique ne serait pas un outrage aux bonnes moeurs, faut le faire. Parce que, tout de même, laisser aux mains d'enseignants coranisés donc ayant appris que la pédophilie était une chose naturelle en islam, il faut le faire. Et à la Mairie on fait l'autruche...

<http://resistancerepublicaine.com/2016/05/15/palestinela-culture-de-la-pedophilie/>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/12/02/lislam-encourage-la-pedophilie-meme-avec-des-nourrissons/>

<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/08/viol-dun-ado-dans-une-mosquee-la-pedophilie-ne-cesse-de-prendre-de-lampleur-dans-les-ecoles-coraniques-et-autres-lieux-de-cultes/>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/09/14/viols-pedophilie-esclavage-prostitution-inceste-lislam-coupable/>

Enfin, quand je dis « il faut le faire »... C'est plutôt qu'il s'agit là d'un scandale, de non assistance à personne en danger. Et ces personnes en danger ce sont des enfants.

Alerte Résistants, à vous de jouer :

Mairie de Troyes

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 Troyes

Téléphone : 03 25 42 33 33

<https://www.ville-troyes.fr/350-ecrire-au-webmestre.htm>

Inspection académique de l'Aude

30, rue Mitantier CS 10371 – 10025 Troyes Cedex

standard téléphonique : 03.25.76.22.22

Est Eclair

<http://www.lest-eclair.fr/services/contact>